

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** - (1934-1935)

**Heft:** 5

  

**Artikel:** Le cinéma dans le canton de Vaud

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-733469>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le cinéma dans le canton de Vaud

Du rapport de 1933, que nous adressé le Département vaudois de justice et police, nous extrayons les passages suivants qui concernent les cinémas :

### A. Etablissements permanents

Tableau comparatif des établissements cinématographiques existant dans le canton au 31 décembre :

DISTRICTS :	1915	1920	1932	1933	Produit des patentes en 1933
					Fr. Ct.
Aigle	2	3	5	4	1.103,—
Aubonne	—	—	2	2	203,—
Avenches	—	—	—	—	—
Cossonay	—	—	2	2	303,—
Echallens	—	—	—	—	—
Grandson	1	1	1	1	101,50
Lausanne	3	6	10	11	6.516,90
La Vallée	—	—	—	—	—
Lavaux	—	—	—	—	—
Morges	—	—	1	1	300,—
Moudon	—	—	2	2	403,—
Nyon	—	2	2	3	721,50
Orbe	—	3	3	2	701,50
Oron	—	—	—	—	—
Payere	—	2	2	2	473,—
Pays d'Enhaut	—	—	1	1	200,—
Rolle	—	—	2	2	603,—
Vevey	—	5	7	8	2.954,—
Yverdon	—	2	2	3	1.454,50
<b>Totaux</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>42</b>	<b>44</b>	<b>16.040,90</b>

### B. Etablissements temporaires

Il a été délivré 35 patentes pour cinématographes temporaires ou ambulants, qui ont produit Fr. 1.815,— Total général Fr. 17.855,90

Les titulaires de patentes de cinématographes permanents ont retiré le recours de droit public déposé en 1932 au Tribunal fédéral.

Les taxes pour 1933 ont été fixées en tenant compte, d'une part, de la majoration apportée par le Grand Conseil sur le poste du budget concernant les cinématographes et, d'autre part, des revendications formulées en 1932 par les titulaires de patentes.

Un nouveau recours a été formulé. Nous n'avons pu percevoir que les taxes fixées pour 1931.

### C. Contrôle des films cinématographiques

En date du 11 juillet 1933, le Conseil d'Etat a pris un arrêté en vertu duquel les enfants âgés de moins de 16 ans, même accompagnés, ne peuvent être admis aux représentations cinématographiques ordinaires, exception étant faite en faveur des films instructifs ou récréatifs. Ce système, appliqué dans plusieurs pays étrangers et dans tous les cantons suisses sauf Bâle-Campagne, a été favorablement accueilli non seulement par les associations de bien public, mais aussi par la presse quotidienne et la majorité des directeurs de salles.

Le prestige incontestable dont jouit le cinéma à l'heure actuelle a pour conséquence un développement toujours croissant de la production des films. Parmi eux, il en est des mérités et des mérités, les uns inspirés par l'intérêt et le goût artistique, par la recherche d'une technique qui semble illimitée, les autres — la plus grande partie hélas ! — par un sens commercial exclusif. Des tendances parfois fâcheuses à transposer à l'écran, soit la vie des gens du « milieu », soit des visions d'épouvante ou encore des scènes destinées avant tout à satisfaire une curiosité malsaine, ont provoqué par-ci par-là quelques réclamations plus ou moins justifiées. Il convient toutefois de ne pas faire des généralités et de ne pas oublier que

le cinéma, de par ses innombrables possibilités, offre à un public de plus en plus étendu des spectacles d'une valeur morale souvent supérieure à certains amusements d'autrefois, le music-hall et le café-concert par exemple.

La Commission cantonale de contrôle des films a tenu 24 séances au cours desquelles elle a examiné 24 films et discuté certaines questions intéressantes du septième art. D'une manière générale, on peut dire que son action prudente a contribué à rendre des services au cinéma sans le contrarier, en expurgant notamment des programmes des films d'influence démocratique, dépourvus d'ailleurs de toute valeur artistique, imposés aux exploitants par des maisons d'édition peu scrupuleuses.

Se référant aux préavis de la Commission de contrôle, le Département de justice et police a pris les décisions suivantes :

1. Films mis provisoirement à l'interdit, c'est-à-dire ne pouvant être projetés sans avoir été présentés à la Commission de contrôle . . . . . 49
2. Films présentés à la commission de contrôle (dont 1 russe soviétique) à l'égard desquels le Département a pris les décisions suivantes :
  3. Films autorisés :
    - sans restrictions . . . . . 6
    - sous conditions . . . . . 14
  - interdiction aux mineurs de moins de 18 ans, même accompagnés . . . . . 6
  - interdiction aux enfants de moins de 16 ans, même accompagnés (avant l'entrée en vigueur de l'arrêté du 11 juillet 1933) . . . . . 4
  - suppression de certaines scènes contraires à la morale ou aux bonnes mœurs . . . . . 3
  - contrôle spécial de la publicité . . . . . 3
  - changement d'un titre choquant . . . . . 1
4. Films interdits dans tout le canton :
  - soit 2 films immoraux et 2 films dit « d'épouvante », considérés comme nuisibles à la santé publique . . . . . 4

Dans un cas, le Département est intervenu avec succès auprès d'un directeur de salle pour qu'il renonce de son chef à la projection d'un film pseudo-scientifique, présenté sous une forme choquante qui ne correspondait pas à notre mentalité. Une amende de 50 fr. a été prononcée contre un directeur qui avait annoncé un film sous un titre non admis par le Département.

39 films sonores ont été autorisés par des municipalités en faveur des enfants de moins de 16 ans, accompagnés ou non.

### Actualités



Boxeurs et... Joueur de films !

A Genève, le lendemain du grand match, de gauche à droite : Criqui, Populo, Reynauds, directeur de la Fox-Film, Al Brown, champion du monde, et Bebe Goudron.

## Le Congrès international du cinéma éducatif

Le Congrès international du cinéma éducatif a eu lieu du 19 au 25 avril, à Rome. Ce fut une manifestation considérable à laquelle quarante-deux nations furent représentées.

Ce congrès a eu pour but de dégager les règles susceptibles d'adapter le cinéma à toutes les formes de l'enseignement, aussi bien à l'école primaire qu'à la Faculté de médecine et aux œuvres post-scolaires.

On pourra, grâce à l'écran, enseigner l'épargne, ou l'hygiène, ou la production coloniale, ou la meilleure façon de labourer la terre. L'extension de ce système à tous les pays du monde constitue une œuvre importante.

M. Mussolini a ouvert le congrès au Capitole. Le comte de Dampierre, conseiller à l'ambassade de France, remercia au nom des pays qui font partie de la Société des Nations ; un Américain, M. Kent, parla au nom des pays qui n'appartiennent pas à l'organisme de Genève.

### Petites Nouvelles

Il est inévitable que les studios d'Hollywood voulant reproduire l'événement historique du tremblement de terre catastrophique de la Californie du sud, qui eut lieu en mars dernier.

Maintenant, Columbia-Pictures nous présente le film *Le Démolisseur*, superbement interprété par Jack Holt. Le scénario puissant et la mise en scène grandiose, classent ce film dans les super-productions.

Le Grand Jeu triomphe à Genève où il tient une sixième semaine au cinéma Rex.



La vedette de tant de films à succès, Brigitte Helm, sera l'interprète principale de *L'Or*, le grand film de la saison prochaine. (Eos-Film, Bâle.)

### La Fox-Film prépare

En Amérique, sept films sont actuellement en production aux studios Fox d'Hollywood : *Merry Andrew* (Les Jeux André), avec Will Rogers et Peggy Wood.

*The World moves on* (Le Monde continue) avec Madeline Carroll et Franchot Tone.

*Forbidden Lips* (Les Lèvres interdites), avec Otto Kruger et Nancy Carroll.

*Wild Gold* (Or, brut), avec John Boles et Claire Trevor.

*Too Many Women* (Trop de Femmes), avec Warner Baxter, Rochelle Hudson et Rosemary Ames.

*New Ill Tell* (Maintenant, je parlerai), avec Spencer Tracy, Alice Faye et Helen Traylor.

*Change of Heart* (Caprices), avec Janet Gaynor et Charles Farrell.

*Grand Canary*, Call it Luck (Quelle Veine), Lottery Lover (Un Amoureux aux Enchères), By Royal Command (Par Ordre du Roi), Always Honest (Toujours honnête), Charlie Chan's Courage (Le Courage de Charlie Chan).

Directeurs de cinémas - Loueurs de films

LE SCHWEIZER-FILM SUISSE

Terreaux 27, LAUSANNE

Parait le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Envoyez-nous vos textes sans retard, Merci !

## Fichu métier !

Lorsqu'un journaliste rate un reportage, il maugrée : « Fichu métier ! » De même lorsqu'un mitron gâche une sauce... et un cinéaste un film. Pour donner plus de poids à cette exclamation professionnelle, nous allons conter l'histoire de pauvres cinéastes qui, ayant voulu tourner la naissance d'un veau, attendirent six jours et six nuits que « l'heureuse mère se décide »... et qui en fin de compte ratèrent — c'est le cas de dire — leur production.

Adonques il advint que des cameramen furent mandés à l'Ecole vétérinaire de Berlin pour y filmer la délivrance d'un de ces ruminants qui regardent bêtement passer les trains. Ils prirent leurs quartiers dans l'étable embaumée, installèrent projecteurs, sunlights, appareil de prises de vues, etc. Puis ils attendirent l'événement. Que pouvaient-ils faire d'autre ? Outre qu'il serait malséant et même injurieux d'assimiler une vedette à une vache, les cinéastes n'ont pas encore trouvé le moyen d'indiquer les jeux de scènes idoine à un paisible quadrupède en mal de progéniture. Tant il y a que nos hommes de l'art — du septième art — s'arment de patience. La nuit survint, mais pas le petit veau. La vache regarda ses visiteurs avec ce petit air à deux aînés qu'elles ont toutes lorsque défile l'express Delémont-Sonoboz, puis elle manqua et s'assoupit en ruminant avec un joli mouvement de cornes.

Le matin se leva, la vache aussi. Le soleil se coucha, elle fit de même. Les cinéastes veillèrent toujours. Ils montrèrent la garde six jours et six nuits auprès de cette mère indigne qui leur montait le coup.

Finalement, ils s'enfuirent exaspérés, tandis que la vache leur lançait une oïllade gouaïarde. Mais quand ils eurent traversé tout Berlin, les cinéastes furent rattrapés par un taxi lancé comme un bolide. Un ordre impératif : « Vite ! Grouillez-vous, donnez-moi ! Ça commence ! » Le bolide reprit sa course en sens inverse. Dans l'étable, les appareils furent derechef déballés, installés. Mais quand tout fut au point, au moment du fatidique : « Silence, on tourne ! », la vache avait terminé sa besogne, et le petit veau s'accrochait goulument au pis nourricier. Tant pis, tant pis !

De tout quoi il résulte que les films les plus difficiles à tourner sont sans contredit les documents scientifiques. Avis aux spectateurs.

(Le Démocrate.)

E.-L. J.

### Les fléaux du cinéma

Le film est triste. La salle est dans l'obscurité. Tout le monde halète d'anxiété. Un méchant bandit poursuit le jeune premier avec un énorme revolver.

Deux vieilles dames commentent le film abondamment :

— Hé mon Dieu, il va le tuer !  
— Mais non, Julie, je t'ai déjà dit : Il court bien plus fort que l'autre. Il a pouvoir se cacher. Et puis, tu sais, la jeune fille, elle l'aime quand même. Quand il partira, elle sera bien triste, va ! Et puis quand il reviendra tu verras, elle...

Et ça continue. Des gens s'impatientent.

— S'il vous plaît, Madame, intervient un spectateur, un peu de silence.

— Qu'est-ce qu'il dit ? demanda une des vieilles dames.

— Peuh, ils ne me croient pas, Julie. Ils n'y connaissent rien... J'ai déjà lu l'histoire, moi !

## Directeurs de cinémas, Loueurs de films,

pour vos CLICHÉS, adressez-vous à



## Les Vedettes du jour...



Florelle

Comme nous voici loin, en présence de cette Madame Moskat, commune et arrogante, de l'adorable Gisèle du film Fox « Les Surprises du Sleeping ».

Florelle débuta comme artiste au music-hall, et c'est au cours d'un voyage à Berlin qu'elle eut l'occasion de tourner quelques petits films. C'est G. W. Pabst qui la découvrit. Le réalisateur de « La Rue sans Joie » cherchait alors une femme pour « L'Opéra de Quat' Sous ». Florelle lui plut et l'intéressa. Après quelques essais, elle fut engagée. Dès lors, sa carrière cinématographique avançait singulièrement brillante. Et ce furent, après son retour à Paris : « Vacances », « Atout Cœur », « Tamulites », « Monsieur, Madame et Bibi », « Passionnément », « Le Fils improvisé », « La Dame de chez Maxim », « Les Misérables », etc...

Erich Pommer, qui l'avait fort appréciée dans « Tamulites », jugea que seule une artiste de son talent pouvait rendre le rôle de la propriétaire d'un manège forain du film « Lillom » avec le piquant et la verve indispensables. Il ne s'était pas trompé et Florelle a parfaitement réussi à silhouetter cette Madame Moskat au caractère emporté, dont la jalousie féroce est cause des déboires de Lillom.



Charles Boyer

Charles Boyer, bonimenteur de foire ! Rôle gérasant, et qui seul un artiste de sa valeur et de son intelligence pouvait, sans défaillance, mener jusqu'au bout.

Charles Boyer, qui se destinait à l'enseignement, a son nom associé à tant de succès de l'écran et de la scène qu'il serait trop long de vouloir les énumérer tous.

En 1921, sortant du Conservatoire, il fut engagé par Génier au Théâtre Antoine et joua « La Bataille » et « L'Insomnie ». Puis engagé par Gaston Baty, pour sa baraque de « La Chimère », il créa « Le Voyageur », de Denys Amiel, et passa ensuite à la Renaissance, puis au Gymnase où il interpréta deux pièces de Jacques Deval, et celles de Bernstein : « La Galerie des Glaces », « Le Secret », « Venise », « Mélo » et « Le Bonheur ».

Le cinéma l'accapara entre temps et il tourna « Le Capitaine Fracasse », « Barcarole d'Amour », « Big House », « Tamulites », « I. F. L. ne répond plus », « L'Épervier », « La Bataille » et enfin « Lillom », qui est son premier film Fox, film d'un réalisme intense, où l'incomparable maîtrise de cet artiste, a su être utilisée, par le génial metteur en scène Fritz Lang et où Boyer créa un personnage de forain remarquable.



présente une super-production de

Jack HOLT et Geneviève TOBIN dans

# LE DÉMOLISSEUR

Der Abbrecher

EN LOCATION :

CINFILM S. A., 5, place de la Fusterie, GENÈVE Téléphone 54.933